



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 14 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE de nombreux usagers ont l'obligation d'avoir un véhicule à forte cylindrée pour des raisons de sécurité, afin de transporter des charges importantes, au lieu d'utiliser une plus faible cylindrée et d'être un véritable danger sur la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de véhicules à forte cylindrée doivent payer pour l'immatriculation de leur véhicule entre 227,69 \$ et 570,94 \$ annuellement, comparativement à 191,94 \$ pour les autres propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de véhicules à forte cylindrée acquittent des frais annuels allant jusqu'à 570,94 \$ pour une utilisation de seulement 5 000, alors que d'autres propriétaires de véhicules à petite cylindrée paient le minimum de 191,94 \$ pour une utilisation de 25 000 km, par exemple;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette mesure est de réduire les émissions de gaz polluants;

CONSIDÉRANT QUE si le gouvernement désire réduire les gaz à effet de serre, il gagnerait davantage à effectuer des tests de pollution annuellement sur les véhicules âgés de plus de 10 ans;

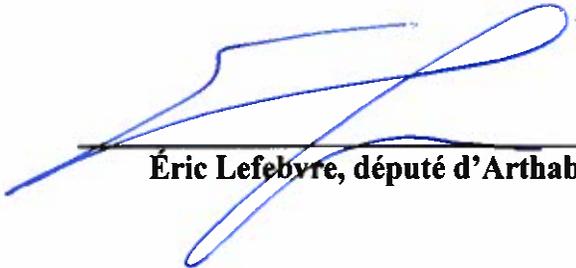
CONSIDÉRANT QU'un véhicule à petite cylindrée de 15 ans pollue beaucoup plus en moyenne qu'une forte cylindrée modèle 2018;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec:

- d'abolir la surprime d'immatriculation pour les propriétaires de véhicules à forte cylindrée;
- de fixer un seul coût d'immatriculation pour tout véhicule privé;
- d'ajouter un test annuel de système d'échappement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Eric Lefebvre, député d'Arthabaska

25 avril 2018

Date de signature de l'extrait